

PAR COURRIEL

Québec, le 11 décembre 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-10-123 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 25 octobre dernier, concernant les aides financières et discrétionnaires attribuées à des centres de ski et des clubs de golf, en 2023-2024.

Nous vous informons, en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), que les renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles aux adresses suivantes :

Premièrement, le Ministère dépose, annuellement, plusieurs informations lors de l'étude des crédits budgétaires, dont des informations en lien avec l'aide financière octroyée :

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=118630

Nous vous référons particulièrement aux pages des documents suivants :

« Volume 1, tome 1 : Renseignements généraux [2 Mo] »:

- Question générale 70 : Liste des aides financières accordées en vertu des programmes financés par le Fonds d'électrification et de changements climatiques, incluant le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques (FTIEE) (pages 159 à 199);

« Volume 2, tome 1, partie 1 : Renseignements particuliers, opposition officielle [3 Mo] » :

- Question particulière 10 : Aides financières octroyées (pages 48 à 56), plus spécifiquement pour le Ministère et Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (FPEDHÉ) (pages 50 à 56).

Deuxièmement, les subventions versées à même le budget discrétionnaire du ministre sont publiées trimestriellement :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/acces-information/depenses-salaires#c233410>

Plus précisément, nous vous invitons à consulter les liens suivants :

- <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/acces-information/frais-depenses/2023/subvention-discretionnaire-ministre-avril-juin-2023.pdf>
- <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/acces-information/frais-depenses/2023/subvention-discretionnaire-ministre-juillet-septembre-2023.pdf>
- <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/acces-information/frais-depenses/2023/subvention-discretionnaire-ministre-octobre-decembre-2023.pdf>
- <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/acces-information/frais-depenses/2024/subvention-discretion-ministre-janvier-mars-2024.pdf>

Troisièmement, après l'audit de ses états financiers, le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) publie annuellement la liste finale des subventions octroyées par bénéficiaire :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-electrification-changements-climatiques/index.htm>

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Yvonne Li, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel yvonne.li@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2